



Appel à candidatures

suite à la démission d'un membre du Conseil d'administration du CCAS nommé en tant que personne qualifiée eu égard à son expérience dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

La commune recherche un

Représentant associatif au sein du CCAS

Le CCAS mène tout au long de l'année, des actions en faveur des habitants :
accompagnement social,
prévention, animation locale,
soutien aux publics fragiles...
Pour assurer cette mission,
son conseil d'administration réunit
des élus municipaux et des
personnalités issues du tissu
associatif **nommées par le Maire.**

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être
adressées à :

Madame Le Maire
Mairie de Merville-Franceville
4 av Alexandre de Lavergne
14810 Merville-Franceville plage

Les candidatures peuvent être transmises
par courrier recommandé avec AR, ou
déposées à l'accueil de la mairie contre
accusé de réception aux jours et heures
d'ouverture au
1 av Alexandre de Lavergne
14810 Merville-Franceville plage, ou
transmises par mail à accueil@merville-franceville.fr contre accusé réception.

Associations concernées

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les associations oeuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions sont invitées à proposer des représentants.

Chaque association concernée est invitée à transmettre une liste de trois noms minimum, sauf impossibilité justifiée.
Les associations similaires peuvent déposer une liste commune.

Conditions de candidature

Les personnes proposées doivent :

- être mandatées par leur association
- être membre d'une association ayant son siège dans le département (14) et qui mène des actions dans l'insertion, la prévention, l'animation ou le développement social.
- non membre du conseil municipal
- non fournisseurs du CCAS (biens ou services)

Le mandat prend fin lors du prochain renouvellement municipal

Date limite de dépôt de candidature
Vendredi 30 octobre 2026